

Extrait du <BR/>UREM :<BR/>Unité de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

<http://www.ulb.ac.be/sciences/urem>

# 12 Recommandations de l'Académie royale de Belgique en matière de Financement de la Recherche



- Les News de Buekenhout -  
Date de mise en ligne : jeudi 10 octobre 2013

---

<BR/>UREM :<BR/>Unité de Recherche sur l'Enseignement des  
Mathématiques

---

## **12 Recommandations de l'Académie royale de Belgique en matière de Financement de la Recherche**

Le professeur Buekenhout signale les 12 Recommandations de l'Académie royale de Belgique en matière de Financement de la Recherche :

L'Académie royale de Belgique a adopté un rapport relatif au Financement de la Recherche. Ci-joint la synthèse de ce document qui formule douze recommandations.

La recherche produit la connaissance et l'innovation de demain. La qualité de la recherche effectuée en FWB (Fédération Wallonie-Bruxelles) est un atout incontestable pour le développement économique, social et culturel de la communauté et des régions et il est indispensable de maintenir et faire fructifier cet acquis. Les activités de recherche recouvrent un éventail très large allant du plus fondamental à l'innovation. La préoccupation de l'Académie est d'attirer l'attention des pouvoirs publics d'une part sur des actions essentielles pour maintenir et surtout développer le potentiel existant de recherche et d'exploitation de ses résultats et, d'autre part, sur les dangers de réformes trop hâtives qui ne prendraient pas en compte les spécificités de la recherche.

La première recommandation n'est hélas pas neuve : il est nécessaire d'arriver dès que les possibilités budgétaires le permettront à un financement à hauteur de 3% du PIB de la recherche, le tiers provenant des pouvoirs publics. Nous sommes toujours trop loin de cet objectif et tout doit être mis en oeuvre pour y arriver dans un délai bref.

**Recommandation 1 : L'Académie demande fermement de tout mettre en oeuvre pour atteindre les 3% du PIB (public 1% et privé 2%), notamment par une fiscalité favorable à la recherche et à l'innovation.**

La recherche fondamentale, principalement effectuée dans les Universités et les Etablissements Scientifiques Fédéraux, est le terreau sur lequel reposent les recherches plus appliquées. Elle est indispensable pour fournir un enseignement supérieur de qualité et pour le développement intellectuel de la société. Elle est la base de la connaissance future. Il est nécessaire de garder l'indépendance de cette recherche pour qu'elle demeure vivace et de préserver ses sources de financement.

**Recommandation 2 : L'Académie insiste sur l'importance de la recherche fondamentale et demande fermement un soutien renforcé ; la création de nouveaux fonds consacrés à la recherche en sciences humaines ou stratégique ne pourra être considérée comme très positive qu'à la condition que des moyens ne soient pas retirés ailleurs. L'Académie recommande également de veiller à maintenir un nombre suffisant de positions stables/postes permanents dans les Universités, dans les ESFs et au Fonds de la Recherche Scientifique (FRS-FNRS).**

**Recommandation 3 : il est impératif de ne pas dissocier enseignement et recherche.**

Un facteur clé permettant de juger la capacité et les performances d'un pays en innovation concerne la formation des jeunes et en particulier le pourcentage de docteurs formés chaque année. Les résultats de la FWB à cet égard doivent être améliorés en favorisant la prolongation des études de master par la réalisation d'un doctorat. Ceci devrait être réalisé en soutenant notamment les doctorats réalisés en partenariat entre une Université et un autre acteur de la recherche, Etablissements Scientifiques Fédéraux (ESFs), Centres de Recherche Agréés (CRAs) et entreprises en particulier. Des programmes de soutien à ce type de doctorat existent actuellement mais doivent être renforcés et étendus. D'autre part, l'attractivité du doctorat devrait être augmentée en le valorisant en dehors du secteur universitaire.

**Recommandation 4 : L'Académie insiste sur la nécessité de revaloriser le doctorat et encourage la mise en**

## 12 Recommandations de l'Académie royale de Belgique en matière de Financement de la Recherche

**place de partenariats entre les Universités et d'autres acteurs de la recherche, en particulier les entreprises et le secteur public.**

L'Académie constate que les mécanismes de financement et les incitants qui conduisent à des collaborations entre les universités francophones, les universités du Nord et du Sud du pays, et les établissements scientifiques fédéraux génèrent une synergie positive et extrêmement valable et valorisable.

**Recommandation 5 : L'Académie insiste sur la nécessité de préserver les collaborations nationales et les synergies positives des pôles fédéraux. L'Académie constate la constitution de centres d'excellence belges et encourage leur renforcement et la prise en compte de ces pôles dans la stratégie à long terme de la recherche. L'Académie demande que ces programmes (Pôles d'Attraction Interuniversitaires) ne soient néanmoins pas financés au détriment de la recherche libre ou des impulsions à la recherche de base des acteurs.**

L'Académie constate qu'il est nécessaire de simplifier la gouvernance de la recherche appliquée en Région Wallonne et de renforcer les démarches de mise en cohérence induites par les pôles de compétitivité.

**Recommandation 6 : L'Académie recommande la simplification des mesures du gouvernement wallon en faveur de la recherche, et en particulier d'éviter la dispersion des moyens sur plusieurs ministères, administrations ou agences.**

La recherche appliquée est effectuée par de nombreux acteurs, tant publics que privés. C'est elle qui alimente directement l'innovation technologique. L'innovation est considérée unanimement comme indispensable pour que l'Europe maintienne sa position dans le Monde et sauvegarde sa prospérité : il existe en effet une corrélation positive entre les performances en innovation d'un territoire et l'effort de R&D (Recherche et Développement). Avoir une recherche de haut niveau est donc une condition essentielle au redressement. Le défi est majeur et urgent.

**Recommandation 7 : En recherche appliquée, l'Académie tient à mettre en exergue le rôle important des Pôles de compétitivité et des CRAs (Centres de Recherche Agréés) favorisant les synergies entre les entreprises privées et avec les universités. L'Académie souligne le rôle fondamental des mesures fiscales pour soutenir la recherche privée mais aussi publique et recommande un suivi attentif des systèmes des pays environnants afin d'adapter si besoin en est le système belge.**

**Recommandation 8 : Pour simplifier les régimes d'aide, l'Académie suggère un organe unique et transparent de gestion des programmes et ressources consacrés à la recherche appliquée à l'instar du FNRS.**

Un des obstacles à l'innovation est un cloisonnement excessif des différents acteurs de la recherche.

**Recommandation 9 : L'Académie plaide pour un décroisement et des synergies entre acteurs de la recherche de différents horizons, entre les acteurs de même niveau, entre acteurs du financement, entre recherche fondamentale et appliquée et entre disciplines. L'Académie plaide encore pour la mobilité des chercheurs entre les divers acteurs.**

**Recommandation 10 : L'évaluation de la recherche appliquée est absolument indispensable.**

Tous les indicateurs montrent que la Belgique, et en particulier la FWB, ne fait pas suffisamment appel aux sources de financement européennes. Notre conviction est qu'il s'agit plus d'une question d'organisation et de moyens dédiés

que de compétence de nos chercheurs.

**Recommandation 11 : L'Académie souligne l'importance de participer activement aux programmes européens. Elle recommande la mise en place d'une organisation permettant de fédérer les efforts dans ce domaine, en se basant sur les NCPs (National Contact Points) dont le fonctionnement et l'efficacité sont reconnus.**

La coopération universitaire du développement a un statut particulier dans le panorama de la recherche. Elle contribue au rayonnement mondial de la FWB. Tous les indicateurs montrent que le Commission universitaire pour le développement joue un rôle fondamental dans le dynamisme, la réputation internationale et l'excellence de la recherche de la FWB.

**Recommandation 12 : Face aux inquiétudes qui pèsent sur l'avenir du secteur de la coopération universitaire du développement, l'Académie demande que tout soit mis en oeuvre pour que le financement de ce secteur stratégique soit garanti dans l'avenir.**

Source : <http://www.academieroyale.be/cgi ?lg=fr&pag=774&tab=87&rec=1622&frm=0>